

[Traduction]

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

LES RÉPERCUSSIONS DU DÉCRET DU CONSEIL SUR LA PERCEPTION DES DROITS SUR LES TEXTILES IMPORTÉS

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, la folie métrique du gouvernement du Canada continue de faire des ravages dans le monde des affaires. Le gouvernement a essayé, par un décret du conseil adopté en catimini le 17 mai dernier, de convertir quelques postes tarifaires faisant partie de la série 50,000 du système impérial au système métrique. Les Douanes canadiennes ont pris connaissance des règlements le 25 mai et sans en avertir les fabricants ont essayé de les mettre en application les 30 et 31 mai. Ce fut la pagaille. Depuis lors, on a suspendu l'application de ces règlements. Heureusement ou malheureusement, ces règlements n'embrassent qu'une partie des importations de textile.

Aussi, les agents des douanes ne peuvent pas utiliser les programmes informatiques conçus pour convertir les mesures impériales en mesures métriques comme les règlements l'exigent.

Quand le gouvernement va-t-il enfin se rendre compte que les hommes d'affaires et les gens en général devraient avoir le droit d'utiliser les mesures qu'ils veulent? Quand le gouvernement va-t-il enfin cesser de modifier un système de mesures sans en avertir les intéressés et sans savoir comment il fonctionne dans la réalité? Bref, quand aurons-nous l'occasion d'élire un gouvernement qui collabore avec le monde des affaires?

Il faudrait révoquer sur-le-champ le décret du conseil touchant à la série tarifaire 50,000.

* * *

LE CODE CRIMINEL

LA PORNOGRAPHIE—LA CONFISCATION DE BANDES VIDÉO À UN FESTIVAL D'ART

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, la confiscation de bandes vidéo par la police à un festival international d'art vidéo est le genre de chose qui donne une mauvaise réputation à tous ceux d'entre nous qui luttent contre la pornographie violente. Loin de moi l'idée de prétendre que les artistes, pas plus que qui que ce soit, devraient pouvoir se soustraire à la loi. Toutefois, la police et le ministère du Procureur général devraient s'inspirer d'un certain bon sens pour voir qui sont les vrais criminels, ceux à qui il faut s'en prendre avec toute la vigueur de la loi. Il n'est pas bien difficile de trouver de la véritable pornographie dangereuse et violente. Des organisations de femmes continuent à me dire que la police ne donne pas suite à leurs plaintes.

Bien entendu, le travail de la police est entravé par les lacunes de la loi actuelle, et c'est une chose à laquelle nous devrions remédier ici, au Parlement. Les modifications au Code criminel n'ont toujours pas été présentées pour la deuxième lecture. Or il y a déjà près d'un an qu'on nous a présenté le premier projet de loi. Il importe que le Parlement prenne au sérieux la révision du Code criminel et de la loi sur la radiodiffusion pour lutter contre la pornographie. Il faudra aussi que ces lois soient appliquées avec vigueur. Espérons que

Questions orales

les autorités provinciales feront preuve de discernement et ne se lanceront pas dans une chasse aux sorcières contre des auteurs d'infractions purement techniques.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'ÉCONOMIE

LA CONTRE-VALEUR DU DOLLAR—L'ANALYSE DE STATISTIQUE CANADA

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Je voudrais lui signaler qu'à midi aujourd'hui, notre dollar valait 76.89c. américains. Il est presque au niveau le plus bas qu'il ait jamais atteint par rapport au dollar américain.

Je voudrais attirer l'attention du ministre sur l'analyse de la situation économique actuelle publiée hier par Statistique Canada. On peut y voir que la croissance de notre économie a été plus lente au cours du premier trimestre de cette année qu'au cours du dernier trimestre de 1983 et que cette situation va sans doute persister. Statistique Canada en conclut que la demande extérieure, qui avait largement contribué à notre vigueur ces derniers mois, était en baisse, que les exportations nettes réelles avaient diminué, que la croissance déjà faible de la demande intérieure n'avait guère augmenté et que le ralentissement se poursuivrait au-delà du premier semestre de 1984. On nous dit également que la croissance est insuffisante pour réduire le chômage. Telles sont les conclusions de Statistique Canada, une agence officielle du gouvernement.

Étant donné que son budget a été un échec total et que l'économie se dégrade autour de nous, le ministre va-t-il nous dire ce que le gouvernement compte faire pour empêcher que l'économie se détériore davantage? Le ministre est en train de nous mener à la faillite. Que compte-t-il faire pour démentir ces prévisions et inverser la situation décrite dans le rapport de Statistique Canada que je viens de lui lire?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, au lieu de se contenter de lire le rapport de Statistique Canada, mon collègue aurait pu lire le discours du budget que j'ai prononcé à la Chambre le 15 février, dans lequel j'ai annoncé le ralentissement de la croissance économique que nous avons connue l'année dernière, surtout au cours du dernier trimestre. Le taux de croissance réel se situait alors entre 6.5 p. 100 et 7 p. 100. Cette croissance était si forte qu'elle ne pouvait pas se maintenir pendant longtemps et qu'elle devrait forcément ralentir.

Néanmoins, signalons que l'économie continue à prospérer et que nous pourrions faire face à une croissance plus modérée pendant une plus longue période sans que l'inflation reprenne. Cela nous permettra d'assurer une croissance stable et durable. Je n'ai cessé de le répéter et je l'ai dit dans le budget. Cela ne devrait pas étonner le député. C'était prévu depuis longtemps.